

# COALITION POUR LA JEUNESSE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE CENTRALE (CJPAC)

## Groupe de Travail pour la CJPAC

### Termes de Référence

#### 1. Nom :

Groupe de Travail de la Coalition Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique Centrale.

#### 2. Objectif :

Le Groupe de Travail de la Coalition Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique centrale (GT-CJPAC) autrement appelé Groupe de Travail (GT), est un groupe ad hoc qui œuvre avec l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), du Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et d'autres partenaires stratégiques, pour la mise en place et le fonctionnement opérationnel de la Coalition Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique centrale (CJPAC). À travers la CJPAC, la mise en œuvre des résolutions 2250(2015), 2419(2018), 2535(2020) du Conseil de sécurité des Nations unies, le Cadre Continental pour Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique et l'implication effective des jeunes dans les processus de paix et de sécurité seront renforcés en Afrique centrale.

La CJPAC est la principale plateforme ayant pour mandat de superviser l'élaboration d'une stratégie régionale et sa mise en œuvre sur la Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique centrale, tout en contribuant à des cadres continentaux et mondiaux efficaces. En tant que tel, la CJPAC a pour mission d'harmoniser, de coordonner et de renforcer les actions régionales et nationales dans la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015), 2419 (2018), 2535 (2020) du Conseil de sécurité des Nations Unies ; le Cadre continental sur la Jeunesse, Paix et Sécurité (CCJPS) et de favoriser l'implication effective des jeunes dans les processus de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

#### 3. Contexte :

Les jeunes de moins de 35 ans représentent plus de 60% de la population en Afrique centrale. Cette population jeune en croissance rapide présente des caractéristiques et des défis similaires dans leurs États membres respectifs, bien qu'à des intensités différentes, collectivement appelés "le problème des jeunes". Le problème de la jeunesse a eu une influence négative sur la paix et la sécurité dans une région caractérisée ces dernières décennies comme un foyer d'instabilité politique, de crimes transfrontaliers, de radicalisation, d'extrémisme violent et de toutes les formes de terrorisme, et les jeunes jouent des rôles de premier plan dans les hostilités et en sont les principales victimes. Ceux-ci, malgré leurs rôles et leurs intentions positives, ont si souvent conduit la société à considérer les jeunes comme des auteurs de violence et d'insécurité, et donc comme une menace pour la paix et la sécurité. Par conséquent, la réaction traditionnelle de la société a toujours été de contenir et d'exclure les jeunes.

Le 9 décembre 2015, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité la résolution 2250 sur les jeunes, la paix et la sécurité (JPS). Cette résolution est la première du genre à reconnaître le rôle important et positif que les jeunes femmes et hommes jouent dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. La résolution 2250 (2015) identifie cinq piliers d'action clés : participation, protection, prévention, partenariats, et désengagement et réintégration. La résolution exhorte les États membres et

les entités et partenaires pertinents de l'ONU à amplifier la voix des jeunes dans les processus décisionnels aux niveaux local, national, régional et international, et à envisager de mettre en place des mécanismes qui augmenteraient l'inclusion des jeunes dans les processus de paix. Résolution 2250 (2015) et les autres résolutions connexes qui ont suivi : UNSCR2419 (2018) et 2535 (2020), ont toutes attiré une nouvelle attention et une nouvelle action pour les jeunes en tant qu'artisans de la paix. Cela a conduit à un changement dans la considération narrative des jeunes, d'auteurs de violence et d'insécurité à celle d'acteurs positifs et de partenaires fiables pour une paix et une sécurité durables.

Les actions menées pour localiser la résolution 2250 en Afrique et intégrer les jeunes dans le programme de paix et de sécurité de l'UA se sont accompagnées de l'inauguration du programme Jeunesse pour la paix (Y4P) Afrique sous le Département de la paix et de la sécurité de l'Union africaine en septembre 2018. Depuis lors, plusieurs actions ont été menées impliquant l'Afrique centrale, afin de promouvoir la mise en œuvre de la résolution. Le mois de juin 2019 a vu l'organisation au Gabon d'une consultation régionale sur le rôle et la contribution des jeunes à la paix et à la sécurité en Afrique, organisée par le programme Jeunesse pour la paix Afrique, financé et accueilli par les Nations unies. En octobre 2019, les organisations de la société civile d'Afrique centrale ont en outre participé à Accra, au Ghana, à l'atelier de validation du rapport continental sur les rôles et contributions des jeunes à la paix et à la sécurité en Afrique et à la validation du Cadre continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Pendant ce temps, en 2019, la Commission de l'Union africaine, par le biais de son programme Jeunesse pour la paix (Y4P) Afrique du département de la paix et de la sécurité, a nommé cinq ambassadeurs de la jeunesse africaine pour la paix (AYAP), un de chacune des cinq (5) régions de l'Afrique. Les AYAP, dont la deuxième cohorte a été nommée en 2021, travaillent sous la supervision directe de la direction du Département Paix et Sécurité de la CUA pour défendre la promotion et le plaidoyer de la participation des jeunes aux questions de paix et de sécurité au niveau régional et à travers l'Afrique. A l'issue de ces activités, les participants ont exprimé le besoin de mettre en place des mécanismes qui fédéreront toutes les organisations travaillant sur l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité dans la région, avec la nécessité de renforcer le travail en amont dans leurs organisations et pays respectifs.

En mai 2021, dans le but de commémorer l'anniversaire de la résolution 2250, les leaders de la société civile travaillant sur l'agenda Jeunesse-Paix-Sécurité ont tenté d'évaluer les progrès déjà réalisés en Afrique centrale pour domestiquer la résolution 2250 et ont conclu qu'il y a encore beaucoup à faire en Afrique centrale. D'où la nécessité d'avoir un groupe de travail initial pour préparer la création d'une coalition régionale pour la jeunesse, la paix et la sécurité avec le soutien de la CEEAC, de l'UNOCA et d'autres partenaires internationaux stratégiques.

La Coalition Jeunesse-Paix-Sécurité en Afrique Centrale (CJPAC) sera le principal réseau régional des organisations de la société civile dirigées par des jeunes et centrées sur les jeunes qui travaillent sur l'agenda Jeunesse-Paix-Sécurité en Afrique Centrale. Sa mission est d'harmoniser, de coordonner et de renforcer les actions des organisations de la société civile (OSC) dirigées par des jeunes et centrées sur les jeunes afin de mettre en œuvre la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies, le cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité et de favoriser une paix et une sécurité durables en Afrique centrale. Le CJPAC devrait fédérer des réseaux nationaux de jeunesse, de paix et de sécurité. Bien qu'indépendante et autonome dans sa direction et sa gestion, elle est placée sous la tutelle de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) avec l'appui direct du Bureau des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) entre autres partenaires stratégiques internationaux et régionaux. La CJPAC a été officiellement lancée le 11 octobre 2022 à Kinshasa - RDC par la CEEAC en partenariat avec l'UNOCA. Ses aspects

opérationnels devraient être finalisés avec l'engagement de ce groupe de travail selon un plan d'action élaboré et validé. Il tire sa vision de fonctionnement vertical de la Coalition mondiale pour la jeunesse, la paix et la sécurité, le programme Jeunesse pour la Paix en Afrique de l'UA et ancre ses actions sur les organisations de la société civile et les jeunes acteurs travaillant dans le domaine de la jeunesse, la paix et la sécurité regroupées dans divers réseaux ou coalition nationaux de Jeunesse, Paix et Sécurité dans les onze pays membres de la CEEAC. Il travaillera en harmonie avec la mission de l'AYAP pour favoriser le déroulement de l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique Centrale. En tant que tel, il s'appuiera sur les services de l'AYAP pour ouvrir davantage de voies qui promeuvent des activités adaptées du CJPAC et de ses organisations membres dans leurs pays respectifs. Verticalement, il collaborera avec d'autres réseaux régionaux à travers les cinq régions d'Afrique et les continents du monde, y compris les partenaires stratégiques et les parties prenantes.

Son objectif global : **renforcer le rôle et la contribution des jeunes à la paix et à la sécurité durables en Afrique centrale.**

Les objectifs spécifiques de la CJPAC seront les suivants :

- I. Harmoniser et renforcer les interventions menées par les jeunes et incluant les jeunes dans les différents processus de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de sécurité en Afrique centrale et coordonner leurs aspects opérationnels aux niveaux régional et national ;
- II. Populariser la résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU, le CFYPS et s'engager dans la politique et le plaidoyer pour l'intégration et l'inclusion des jeunes dans les rôles clés de prise de décision et les processus de paix ;
- III. Promouvoir la mise en réseau, la communication et le partage d'expériences, de bonnes pratiques et de domaines d'engagement communs/critiques pour favoriser l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique Centrale ;
- IV. Promouvoir la recherche et renforcer les capacités des jeunes leaders et des organisations de la société civile impliqués dans l'agenda Jeunesse-Paix-Sécurité en Afrique centrale ;
- V. Engager des partenariats entre les organisations de la société civile liées à la jeunesse et les différentes parties prenantes pour mettre en œuvre des actions visant à prévenir les conflits, à construire une paix durable, à favoriser les actions post-conflit, la sécurité et le développement en Afrique centrale ;
- VI. Mobiliser diverses ressources pour soutenir les interventions des jeunes dans la prévention des conflits, la construction de la paix et la sécurité en Afrique centrale.

#### **4. Membres :**

Les membres du Groupe de Travail sont des représentants d'organisations de la société civile actives dans le domaine de la Jeunesse, Paix et Sécurité dans leurs pays respectifs. Sa constitution est guidée par les principes **d'inclusivité, de représentativité et de mentorat**. L'inclusivité appelle à la participation de tous les acteurs et parties prenantes actifs, étatiques et non étatiques, sans limitation de sexe, de classe, de religion ou de race, aux niveaux national, régional et international, et à leur liberté de contribuer au processus dans le cadre de plans convenus. La représentativité prévoit la prise en compte de la voix, des opinions et des contributions des acteurs et des parties prenantes des onze États membres dans les travaux de la CJPAC et dans le processus en cours. Le mentorat crée une atmosphère d'apprentissage, d'action et de réussite commune parmi les acteurs et les membres de la CJPAC grâce à la participation de personnes âgées de plus de 35 ans dont les expériences et les réussites partagées avec des acteurs et des membres plus jeunes constituent un levier important pour les résultats escomptés. Toutefois, la participation de ce groupe d'âge (plus de 35 ans), qui se fonde sur leur riche expérience et leurs réalisations

dans des domaines connexes, ne doit pas dépasser 25 % de l'ensemble du groupe de travail et des fonctionnaires de la CJPAC. Le groupe de travail complétera sa composition en intégrant les représentants des 11 pays de la sous-région, formant ainsi une coalition plus ouverte et véritablement inclusive au fil du temps. Ces représentants doivent avoir des expériences utiles qui peuvent servir de levier au travail et aux aspects fonctionnels de la coalition.

Il s'agit d'un groupe de pairs, qui sera composé d'au moins deux représentants de chaque État membre et de plus de deux dans le cas des pays dont la superficie et la population sont plus importantes et dont les conflits ou les vulnérabilités augmentent. Il est structuré comme suit :

- i. Un coordinateur ;
- ii. Un assistant de mise en œuvre
- iii. Trois (3) rapporteurs ;
- iv. Le Jeune Ambassadeur Africain pour la Paix (AYAP) - Afrique centrale ;
- v. Commission chargée de la politique et du plaidoyer ;
- vi. Commission en charge du Partenariat ;
- vii. Commission chargée de la communication et des relations publiques ;
- viii. Commission chargée de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- ix. Commission chargée de la recherche et de la formation.

Les membres du GT serviront le groupe jusqu'à la mise en place définitive des aspects opérationnels du CJPAC d'ici décembre 2023. Ils doivent également être des leaders actifs dans leurs organisations et être capables de diriger les aspects clés du plan de travail.

## **5. Partenariat**

Le GT et la future Coalition ont comme partenaires institutionnels la CEEAC, l'UNOCA, l'UA et d'autres partenaires stratégiques.

## **6. Responsabilités des Membres du Groupe de Travail (GTM)**

Avec le soutien technique de la CEEAC et de l'UNOCA et d'autres partenaires stratégiques, les membres du groupe de travail (GTM) doivent consacrer leur temps et d'autres ressources de base pour atteindre les résultats attendus et travailler à la mise en place effective de la CJPAC dans les délais convenus.

Ils œuvreront pour une Coalition Régionale des Organisations de la Société Civile Jeunesse-Paix-Sécurité inclusive, représentative et durable qui s'adapte aux réalités de la région, s'inscrit dans les cadres et politiques nationaux, régionaux et continentaux tout en contribuant concrètement à une paix et une sécurité durables en Afrique Centrale.

Ils travailleront à l'établissement de documents statutaires, de plans opérationnels et d'autres documents connexes bien conçus et validés qui permettront un fonctionnement harmonieux et durable de la Coalition YPS en Afrique centrale.

Ils développeront une base de données des OSC, experts et partenaires concernés et engageront des mobilisations préliminaires en conséquence pour l'établissement stratégique et opérationnel de la Coalition en Afrique centrale.

Ils doivent promouvoir l'existence et le travail de la Coalition dans les pays et institutions membres, notamment en assurant la liaison avec les diverses OSC, institutions, partenaires et experts nécessaires à l'établissement et au bon fonctionnement de la Coalition.

Ils doivent assister à toutes les réunions/séances de travail, en particulier celles qui requièrent leur attention, assumer des responsabilités partagées et contribuer de manière

générale par des idées constructives et des opportunités à leur disposition ou par les responsabilités personnelles assignées aux membres individuels.

## **Responsabilités individuelles**

### **I. Coordinateur :**

- Il est le principal porte-parole du Groupe de Travail et de la CJPAC ;
- prend en charge la leadership et la gestion du Groupe de Travail (GT) en tant qu'équipe avec d'autres ressources humaines, matérielles et financières connexes en vue de la réalisation en temps voulu de tous les résultats attendus et des activités connexes ;
- Faire preuve d'initiative et de perspicacité pour diriger le GT, motiver le travail d'équipe, s'engager avec la CEEAC, l'UNOCA, l'UA, les diverses parties prenantes, les partenaires et les experts et faire pression pour obtenir leurs contributions et leur soutien ;
- Superviser la délégation et la supervision des responsabilités/tâches et harmoniser les différents apports et rapports ;
- Suivre la participation du GT, superviser leurs besoins en capacité, ceux des organisations de la société civile du JPS et identifier les opportunités d'accroître leur participation et de combler toute lacune qui pourrait constituer une faiblesse pour la réalisation des objectifs et des résultats du GT ;
- Travailler avec son équipe, la CEEAC, l'UNOCA, l'UA et d'autres partenaires stratégiques pour organiser des événements et des réunions clés et négocier un statut juridique, un secrétariat et des ressources fonctionnelles pour la coalition.

### **II. Assistant à la Mise en œuvre :**

Outre sa responsabilité habituelle de contribuer à la réalisation des objectifs assignés, l'assistant doit :

- En collaboration avec le coordinateur, gérer les activités quotidiennes du GT ;
- En collaboration avec le coordinateur et dans le cadre des plans établis, suivre les aspects opérationnels du groupe de travail ainsi que les contributions de ses membres aux tâches assignées ;
- Aider à programmer des réunions et des séances de travail pour tenir les membres informés des événements/activités clés, suivre leur travail sur les tâches assignées et recueillir des informations en retour ou des rapports.

### **III. Rapporteur ;**

Les rapporteurs doit :

- Rédiger les procès-verbaux, rédiger ou harmoniser les rapports du groupe de travail, des diverses réunions, des sessions de travail, des événements et des autres activités connexes du groupe de travail ;
- Suivre en permanence les travaux du groupe de travail ;
- En consultation avec le coordinateur, élaborer et distribuer les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux, les rapports et autres documents nécessaires pour faciliter le travail du groupe et le succès des diverses réunions, événements et responsabilités générales du groupe de travail.

- En collaboration avec l'assistant chargé de la mise en œuvre, rappeler les échéances des diverses tâches assignées aux membres et de celles qui doivent être réalisées par le groupe de travail et fournir un retour d'information à leur sujet.

#### **IV. Ambassadeur Africain de la Jeunesse pour la Paix (AYAP) - Afrique centrale**

En plus de sa responsabilité habituelle de contribuer à la réalisation des résultats convenus, l'AYAP doit :

- Être l'ambassadeur du Groupe de Travail et de la CJPAC et accompagner le Groupe de Travail dans la réalisation de ses objectifs par d'autres moyens, y compris le lobbying stratégique ;
- Trouver un soutien complémentaire pour réaliser les objectifs du groupe de travail ;
- Soutenir l'ouverture de nouvelles voies pour promouvoir les activités de la CJPAC et de ses organisations membres dans leurs pays respectifs ;
- Comme convenu, représenter ou accompagner le groupe de travail ou la CJPAC lors de divers événements et partenariats stratégiques ;

#### **V. Commission en charge du plaidoyer et de la politique :**

La Commission en charge du plaidoyer et de la politique est composée d'au moins deux membres ; un jeune homme et une jeune femme provenant chacun de deux États membres différents, l'un étant le responsable et l'autre l'assistant. Les membres de la Commission, en plus des autres missions spéciales qui peuvent leur être confiées et de leurs travaux et contributions habituels sur les principaux résultats attendus, devront :

- Travailler à l'élaboration d'un plan de plaidoyer pour la coalition ;
- Développer des activités de plaidoyer qui seront mises en œuvre pour promouvoir l'agenda Jeunesse-Paix-Sécurité ;
- Faciliter la conception et la mise en œuvre d'activités de plaidoyer liées à l'agenda de la jeunesse, de la paix et de la sécurité en Afrique centrale et au travail de la CJPAC.

#### **V. Commission en charge du Partenariat :**

La Commission chargée du Partenariat est composée d'au moins deux membres ; un jeune homme et une jeune femme provenant chacun de deux États membres différents, l'un étant le leader et l'autre l'assistant. Les membres de la Commission, en plus des autres missions spéciales qui peuvent leur être confiées et de leur travail régulier sur les principaux résultats attendus, doivent :

- Réaliser une première cartographie des principaux réseaux de la SPJ dans la région ;
- Travailler à l'élaboration d'un plan de partenariat et de collaboration ainsi que proposer des domaines de partenariats pour la Coalition ;
- En collaboration avec le GT et le coordinateur, développer un projet de base de données d'OSC, de partenaires et d'experts et représenter le GT et la Coalition dans l'initiation de partenariats et de collaborations clés, le cas échéant ;
- Si nécessaire, représenter le GT dans les réunions clés qui justifient une présence physique auprès de la CEEAC, de l'UNOCA et d'autres partenaires.

#### **IX. Commission chargée de la communication des relations publiques :**

La commission de la communication, composée d'au moins trois membres issus d'États membres différents et de sexe différent. Elle compte deux co-responsables et membres. Les membres de la commission, en plus des autres missions spéciales qui peuvent leur être attribuées et de leur travail régulier et de leurs contributions aux principaux résultats, doivent :

- Élaborer un projet de politique de communication pour la coalition ;
- Gérer et diffuser toutes les informations utiles du Groupe de Travail en interne, en collaboration avec le coordinateur ;

- Collaborer avec le coordinateur dans tous les aspects de la communication externe qui est faite soit par le coordinateur ou cette commission avec des copies aux personnes concernées ou aux membres du Groupe de Travail selon le cas et s'assurer que toutes les informations sortantes sont examinées minutieusement pour soutenir la réalisation des objectifs de la CJPAC, ses valeurs fondamentales, l'intérêt et l'intégrité des partenaires et des parties prenantes ;
- Concevoir et faciliter l'élaboration de divers documents de communication ;
- Coordonner le développement du site web et des réseaux sociaux de le CJPAC, mettre à jour et gérer leur contenu quotidiennement ;
- Contribuer à toutes les activités liées à la communication et aux relations publiques pour le Groupe de Travail, la coalition et ses activités.

#### **IV. Commission en charge du Genre :**

La Commission en charge du genre est composée d'au moins deux membres : une jeune femme et un jeune homme. Chacun d'entre eux provient de deux États membres différents, l'un étant le responsable et l'autre l'auxiliaire. Travaillant directement avec le coordinateur et l'assistant de mise en œuvre, les membres de la commission, en plus de toute autre mission spéciale qui pourrait leur être confiée et de leur travail régulier sur les principaux résultats attendus, doivent :

- Élaborer un projet de politique pour l'intégration du genre dans le travail de la CJPAC ;
- Assurer l'intégration du genre dans la mise en place de la CJPAC et dans ses activités connexes.

#### **VIII. Commission chargée de la Recherche et de la Formation :**

La Commission chargée de la recherche et de la formation est composée d'au moins deux membres, une jeune femme et un jeune homme provenant chacun de deux États membres différents, l'un étant le responsable et l'autre l'assistant. Cette commission, en plus des autres missions spéciales qui peuvent leur être confiées et de leur travail régulier sur les livrables clés, s'occupera des actions suivantes :

- Dresser une liste des domaines de recherche et de formation pour la coalition, ses dirigeants et les organisations de la société civile concernées afin de renforcer leurs capacités ;
- Faciliter les divers processus de collecte de données et de recherche du groupe de travail ;
- Aider à l'organisation d'ateliers de formation clés pour le groupe de travail..

#### **Partenaires**

En plus de la responsabilité principale de la CEEAC et de l'UNOCA mentionnée ci-dessus, les représentants de ces organisations au sein du GT représenteront leurs organisations et soutiendront les membres du GT pour atteindre les objectifs fixés.

#### **8. Fréquence des réunions :**

Des réunions de coordination et d'orientation du groupe de travail seront organisées deux fois par mois. Une séance d'information mensuelle est également organisée avec la CEEAC et l'UNOCA sur les progrès réalisés et les perspectives. La fréquence des réunions peut être augmentée en cas d'urgence. Tous les membres du groupe de travail doivent participer à toutes les séances de travail, y compris les réunions d'urgence, ainsi qu'aux activités de la CJPAC et de ses partenaires.

#### **9. Produits livrables**

- i. Lancer les activités du groupe de travail et faire pression pour obtenir la participation et le soutien des partenaires stratégiques ;

- ii. Élaborer une version finale de la charte de la CJPAC qui sera soumise à l'assemblée statutaire fondatrice ;
- iii. Élaborer un manuel de règles et de procédures pour la CJPAC ;
- iv. Développer une feuille de route d'intervention régionale ou un document stratégique et son plan d'action stratégique de mise en œuvre sur cinq ans pour guider la mise en œuvre de l'agenda de la jeunesse, de la paix et de la sécurité en Afrique centrale ;
- v. Réaliser une première cartographie et développer une base de données des organisations et réseaux actifs de la société civile travaillant sur l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique Centrale ;
- vi. S'engager avec les acteurs et les parties prenantes au niveau national pour faciliter le processus à travers le développement de plans d'action nationaux et de réseaux/coalitions, afin d'assurer la mise en œuvre de l'agenda de la jeunesse, de la paix et de la sécurité en Afrique centrale ;
- vii. Développer une stratégie de communication qui inclut le développement d'un site web CJPAC, de médias sociaux et d'un logo pour le CJPAC ;
- viii. Élaborer un projet de stratégie d'intégration de la dimension de genre à intégrer dans les activités de la CJPAC ;
- ix. Développer un plan d'activités de plaidoyer pour promouvoir l'agenda YPS en Afrique centrale et initier des activités préliminaires ;
- x. Développer un plan de recherche et de formation pour le CJPAC ;
- xi. Identifier des partenaires pour le CJPAC et explorer les opportunités de partenariat, y compris avec le COPAC ;
- xii. Mobiliser les contributions des OSC Jeunesse-Paix-Sécurité, des parties prenantes et des experts pour rédiger divers documents statutaires pour le CJPAC avant sa validation ultérieure ;
- xiii. Organiser des ateliers régionaux et nationaux pour partager l'expérience et les bonnes pratiques dans la localisation de la RCSNU 2250 ; la promotion du CJPAC et le développement de ses domaines d'action prioritaires ;
- xiv. Soutenir un directeur de scrutin dans la préparation de l'élection des membres du bureau de la CJPAC lors de l'Assemblée générale électorale ;
- xv. Planifier, organiser et gérer un Forum annuel de la jeunesse centrafricaine pour la paix et la sécurité et une Assemblée générale de la CJPAC en partenariat avec la CEEAC, les Nations Unies, l'Union africaine et d'autres partenaires ;
- xvi.** Collaborer avec la CEEAC, l'UNOCA et d'autres partenaires concernés pour mettre en place un statut juridique, un secrétariat et des moyens de fonctionnement pour la CJPAC.

## **10. Phases de la mise en œuvre**

Les responsabilités de ce groupe de travail sont regroupées en quatre phases :

Phase 1 : lancement du groupe de travail et du CJPAC, élaboration de divers documents statutaires et réalisation d'une cartographie des OSC actives dirigées par des jeunes et axées sur les jeunes ;

Phase 2 : réalisation d'une étude de base et adoption d'une stratégie régionale et de son plan d'action stratégique de mise en œuvre ;

Phase 3 : Sensibilisation, consultations et renforcement des capacités sur l'agenda de la jeunesse, de la paix et de la sécurité et sa mise en œuvre aux niveaux régional et national ;

Phase 4 : Engager divers partenariats et organiser un symposium régional pour renforcer l'implication des jeunes dans la paix et la sécurité durables en Afrique centrale ;

Phase 5 : Finaliser les aspects opérationnels du CJPAC et s'engager dans son plan d'actions aux niveaux régional et national.



## **11. Responsabilités des membres du Groupe de Travail :**

En plus de travailler avec le reste du GT pour réaliser les livrables et les responsabilités spécifiquement assignées, les membres du GT devront :

- Agir en tant que points focaux du groupe de travail et promouvoir le travail de la CJPAC dans leurs pays et organisations respectifs ;
- Assister à toutes les réunions et apporter des contributions utiles ;
- Veiller à ce que les activités de la Coalition dans les pays membres soient conformes à sa mission, à ses objectifs et aux divers cadres et normes qui s'y rapportent ;
- La CEEAC fournira une reconnaissance institutionnelle/un statut juridique à la CJPAC, tout en surveillant et en évaluant ses actions ;

## **12. Qualification des Membres du Groupe de Travail (MGT)**

Les membres du Groupe de Travail doivent démontrer qu'ils possèdent les compétences et l'expérience requises pour faire partie du groupe. Les membres du groupe de travail qui occupent des postes à responsabilité particulière doivent savoir que ces responsabilités seront extrêmement exigeantes et que leur temps personnel est important.

Les personnes souhaitant servir doivent :

- adhérer à une politique de non-divulgence des processus internes, des informations et de la documentation, tout en travaillant dans des délais stricts et en livrant rapidement ;
- démontrer qu'ils possèdent des compétences et une expérience uniques, non seulement pour représenter leur pays, mais aussi pour mener à bien des tâches spécifiques centrées sur les actions du groupe de travail ;

À la fin de la mission de ce groupe de travail, les résultats escomptés, élaborés sur la base d'un plan d'action validé, seront distribués aux différents acteurs de la jeunesse, ainsi qu'aux parties prenantes nationales, régionales et internationales, afin qu'ils puissent apporter leur contribution. Cela conduira à leur validation et à leur adoption en vue d'une utilisation officielle. Voir le plan d'action validé pour plus de détails sur les résultats attendus.